

NicOx

Société anonyme au capital de 7 339 579,60 euros

Siège social :

Immeuble « Gaïa » - 2455 Route des Dolines

Sophia-Antipolis - 06906 - VALBONNE

R.C.S. GRASSE 403.942.642

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE SES ACTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 1^{er} JUIN 2006

I- Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur (au 10 mai 2006)

La Société détient 2 042 actions propres représentant 0,0055% du capital.

Depuis le 2 juin 2005, date de mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres actuellement en vigueur, les opérations portant sur des actions propres ont été réalisées exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Il est précisé que le 28 septembre 2005, la Société a conclu avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS, un contrat de liquidité annulant et remplaçant le précédent contrat en date du 29 août 2002 pour tenir compte de la charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) du 14 mars 2005 approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005. Ce dernier contrat n'a pas modifié les conditions de fonctionnement du programme.

II- Répartition par objectif des titres de capital détenus

La totalité des actions propres détenues est affectée à l'objectif d'animation du marché des actions propres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers, conformément à la décision du Conseil d'administration de la Société du 2 juin 2005 ayant décidé les modalités des mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 1^{er} juin 2005.

III- Objectifs du programme soumis à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} juin 2006

Les actions pourront être acquises, sur décision du Conseil d'administration, en vue de :

- § l'animation du marché ou la liquidité de l'action NicOx, par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- § la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- § l'attribution d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- § la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de NicOx ;

- § l'annulation d'actions sous réserve qu'une résolution soit soumise à cet effet à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- § la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

IV- Part maximal du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1- Part maximale du capital à acquérir par NicOx

NicOx sera autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 5% de l'ensemble des actions composant son capital, représentant au 10 mai 2006, 1 834 894 actions propres, sous réserve du montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions, à savoir 2 millions d'euros.

Ces opérations de cession, de transfert ou d'échange d'actions pourront être réalisées par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré et, le cas échéant, via des instruments financiers dérivés (options, bons négociables...) à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur.

La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociations de blocs n'est pas limitée.

2- Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : Action - Action ordinaire – Continu ; cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment C)

Libellé : NicOx

Code ISIN : FR0000074130

3- Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal (hors frais) fixé par l'assemblée, soit 40 euros par action propre. Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

V- Durée du programme

Ladite autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, sans toutefois pouvoir excéder une durée maximum de 18 mois après la date de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2006.

L'autorisation soumise à l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2006 pourra être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange, dans les limites permises par la réglementation applicable.

VI- Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme

| Bilan du précédent programme de rachat (période du 2 juin 2005 au 10 mai 2006) | |
|--|---------|
| Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 10 mai 2006 (en pourcentage) | 0,0055% |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois | 0 |
| Nombre de titres détenus en portefeuille au 10 mai 2006 | 2 042 |
| Valeur comptable du portefeuille au 10 mai 2006 | 22 062 |
| Valeur de marché du portefeuille (sur la base du cours de bourse moyen entre le 10 avril et le 10 mai 2006 s'élevant à 10,89 euros) au 10 mai 2006 | 22 242 |

| Période allant du 2 juin 2005 au 10 mai 2006 | Flux bruts cumulés | | Positions ouvertes au 10 mai 2006 | | | |
|--|--------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------------------|----------------|
| | Achats | Ventes / transferts | Positions ouvertes à l'achat | | Positions ouvertes à la vente | |
| Nombres de titres | 167 506 | 178 164 | Options d'achat achetées | Achats à terme | Options d'achat | Ventes à terme |
| <i>Dont contrat de liquidité</i> | 167 506 | 178 164 | - | - | - | - |
| Echéance maximale moyenne | - | - | - | - | - | - |
| Cours moyen de la transaction | 6,42 | 6,71 | - | - | - | - |
| Prix d'exercice moyen | - | - | - | - | - | - |
| Montant (en euros) | 1 075 562 | 1 195 701 | - | - | - | - |